



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



18037717

MONITEUR BELGE TRIBUNAL DE COMMERCE
19-02-2018
BELGISCH STAATSBLAAD
08 FEV. 2018
Greffe
DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0882.622.992

Dénomination

(en entier) : **Fondation Mons 2025**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Fondation d'utilité publique**

Siège : **Rue de Nimy, 106 à 7000 Mons**

Objet de l'acte : Renouvellement de la composition du conseil d'administration - désignation du Président, Vice-Président et Trésorier - désignation des membres du Conseil de Direction - délégation de signature et de pouvoirs

Conformément au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 21 décembre 2016,

1. Le Conseil d'administration prend acte de la nomination des administrateurs suivants :

- Par le Conseil communal de la Ville de Mons, de :

Monsieur Jean-François DERENTY, né le 13 mai 1964, domicilié à 7000 Mons, Résidence KEA - Allée des Oiseaux 38 bte 12, renouvelé dans son mandat d'administrateur à compter du 21 décembre 2016,

Monsieur Emmanuel TONDREAU, né le 16 janvier 1942, domicilié à 7000 Mons, Rue Jean Lescarts, 15, renouvelé dans son mandat d'administrateur à compter du 21 décembre 2016,

Monsieur Elio DI RUPO, né le 18 juillet 1951, domicilié à 7000 Mons, Rue du Onze Novembre, 11, renouvelé dans son mandat d'administrateur à compter du 21 décembre 2016,

Madame Savine MOUCHERON, née le 17 mai 1977, domiciliée à 7021 Havre, Rue Adonis Descamps, 80, renouvelée dans son mandat d'administrateur à compter du 21 décembre 2016,

Madame Ermeline GOSSELIN, née le 12 juin 1979, domiciliée à 7000 Mons, Grand'Place, 22, administrateur à compter du 21 décembre 2016,

- Par le Gouvernement de la Région Wallonne, de :

Monsieur Odon BOUCQ, né le 05 janvier 1941, domicilié à 7500 Tournai, Boulevard Léopold 103, renouvelé dans son mandat d'administrateur à compter du 21 décembre 2016,

Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, né le 23 mars 1986, domicilié à 7000 Mons, Avenue du Général de Gaulle, 75, renouvelé dans son mandat d'administrateur à compter du 21 décembre 2016,

Madame Martine DUREZ, née le 03 mai 1950, domiciliée à 7000 Mons, Avenue Saint-Pierre, 34, renouvelée dans son mandat d'administrateur à compter du 21 décembre 2016,

- Par le Gouvernement de la Communauté française, de :

Madame Jacqueline GALANT, née le 18 mars 1974, domiciliée à 7050 Herchies, Rue de Sirault 7, renouvelée dans son mandat d'administrateur à compter du 21 décembre 2016,

Monsieur Dominique COMINOTTO, né le 10 septembre 1972, domicilié à 7000 Mons, Rue du Onze Novembre, 3, administrateur à compter du 21 décembre 2016,

Monsieur Vincent CREPIN, né le 13 avril 1984, domicilié à 7000 Mons, Blvd A. Elisabeth, 30, bte 1, administrateur à compter du 21 décembre 2016,

- Par le Conseil provincial de la Province du Hainaut, de :

Madame Catherine HOCQUET, née le 01 août 1969, domiciliée à 7020 Nimy, Route d'Ath, 112, renouvelée dans son mandat d'administrateur à compter du 21 décembre 2016,

Monsieur Joël DELHAYE, né le 15 janvier 1964, domicilié à 7050 Jurbise, Chemin du Quesnoy, 9, renouvelé dans son mandat d'administrateur à compter du 21 décembre 2016,

Madame Béatrice AGOSTI, née le 01 février 1965, domiciliée à 7100 La Louvière, Rue Sars-Longchamps, 2, bte 12, administrateur à compter du 21 décembre 2016.

2. Désignation du Président du Conseil d'administration :

Conformément à l'article 4, § 2 des statuts de la Fondation Mons 2025, le Conseil d'administration désigne M. Dominique COMINOTTO en qualité de Président du Conseil d'administration.

3. Désignation du Vice-Président et du Trésorier :

Le Conseil d'administration désigne Mme Ermeline GOSSELIN, vice-présidente du Conseil d'administration et M. Vincent CREPIN, en qualité de Trésorier.

4. Désignation des membres du Conseil de Direction :

Outre le Président du Conseil d'administration, membre de droit du Conseil de Direction, le Conseil d'administration désigne les personnes suivantes pour siéger au Conseil de Direction :

Pour le Gouvernement de la Communauté française : M. Vincent CREPIN,

Pour le Gouvernement de la Région Wallonne : M. Odon BOUCQ,

Pour le Conseil provincial de la Province du Hainaut : Mme Catherine HOQUET,

Pour le Conseil communal de la Ville de Mons : Mme Ermeline GOSSELIN, M. Emmanuel TONDREAU et M. Jean-François DERENTY.

5. Décharge et cessation des mandats des administrateurs :

Le Conseil d'administration, dans sa nouvelle composition, donne décharge au précédent Conseil.

A compter du 21 décembre 2016, cessent d'exercer leurs mandats d'administrateur :

Monsieur Tindaro TASSONE, né le 03 novembre 1962, domicilié à 7032 Spiennes, rue du Moulin de Spiennes, 20A,

Monsieur Guy QUADEN, né le 05 août 1951, domicilié à 1180 Bruxelles, Rue Emile Claus, 61, bte 100,

Monsieur Richard MILLER, né le 16 novembre 1954, domicilié à 7021 Havre, Rue de Boussoit, 59,

Monsieur Jean-Luc CRUCKE, né le 29 octobre 1962, domicilié à 7910 Anvaing, Place Verte, 8,

Monsieur Thierry VANDERHAEGE, né le 10 novembre 1967, domicilié à 7022 Hyon, Rue de la Genièverrie 19,

Madame Nathalie BRASSART, née le 05 avril 1972, domiciliée à 7030 Saint-Symphorien, Rue Albert Clerfayt, 8b,

Madame Marie POK, née le 26 juin 1974, domiciliée à 1190 Bruxelles, Drève du Pressoir, 22,

Monsieur Lionel BONJEAN, né le 11 avril 1971, domicilié à 7000 Mons, Chaussée du Roeux, 399,

Monsieur Jean-Paul DEPLUS, né le 07 mai 1954, domicilié à 7000 Mons, Rue des Casemates, 14,

Monsieur Henri CAMMARATA, né le 12 septembre 1946, domicilié à 7020 Nimy, Rue de Maisières, 28,

Monsieur Clemens SCHOLZEN, né le 30 août 1963, domicilié à 4837 Baelen, Roereken, 10,

Monsieur Bernard VANCAUWENBERGHE, né le 17 avril 1948, domicilié à 7000 Mons, Avenue Saint-Pierre, 47,

Monsieur Stéphane LEFEBVRE, né le 02 janvier 1976, domicilié à 1000 Bruxelles, Rue Belliard, 25-33,

Monsieur Yves ROOSE, né le 08 mai 1950, domicilié à 8000 Brugge, Sint-Gilliskerkhof, 1,

Madame Karine LALIEUX, née le 04 mai 1964, domiciliée à 1020 Bruxelles, Rue Drootbeek, 147, bte 6,

Monsieur Paul-Emile MOTTARD, né le 21 mars 1952, domicilié à 4030 Grivegnée, Rue Fraischamps, 66.

Conformément au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 16 janvier 2017 :

Le Conseil d'administration valide la note relative à la délégation de pouvoirs :

Pour les actes financiers:

Tout acte formel engageant financièrement la Fondation Mons 2025 (en dehors des dépenses courantes liées aux salaires et aux actes financiers prenant source dans un acte formel signé en amont) devra être validé par le Président du Conseil d'administration et le Trésorier.

Toute dépense liée à l'application de la gestion courante, liée aux salaires et actes financiers prenant source dans un acte formel signé en amont, est délégué à la Secrétaire générale, Mme Anne-Sophie CHARLE.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

La procuration sur les comptes est déléguée à Mme Elodie DEPREZ pour les montants inférieurs à 8.500 euros et à Mme Elodie DEPREZ avec signature de Mme Anne-Sophie CHARLE pour les montants supérieurs à 8.500 euros.

Pour ce qui concerne la délégation de signature:

Le Conseil d'administration donne délégation à la Secrétaire générale d'engager la Fondation pour autant qu'il ne s'agisse pas d'engagement financier ou d'acte relevant de la compétence du Conseil d'administration.

Pour ce qui concerne les actes liés aux Marchés publics :

Le Conseil d'administration donne délégation à Mme Anne-Sophie CHARLE pour la mise en œuvre et l'attribution des marchés inférieurs à 8.500 euros avec la contre-signature du Président et du Trésorier et pour information a posteriori au Conseil de Direction.

Le Conseil d'administration donne délégation au Conseil de Direction pour la mise en œuvre et l'attribution des marchés entre 8.500 euros et 85.000 euros.

Le Conseil d'administration garde dans ses prérogatives la mise en œuvre et l'attribution des marchés pour un montant supérieur à 85.000 euros.

En ce qui concerne la gestion journalière :

Le Conseil d'administration charge la Secrétaire générale, Mme Anne-Sophie CHARLE, d'exercer toutes les compétences de gestion journalière qui lui ont été déléguées par le Conseil d'administration. Plus particulièrement, elle est chargée de l'exécution des décisions prises par le Conseil d'administration, à l'exception de celles qui ont été expressément dévolues à un autre organe ou une autre personne.

Dans les autres cas, les dispositions statutaires s'appliquent.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pu valablement représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso: Nom et signature